

Publié le 26 février 2014.  
Dernière modification : 15 mars 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES

création des [Sultanats du Haut-Oubangui](#)

Charles MASCART (1865-1935), président

Polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées  
Président des [Sultanats du Haut-Oubangui](#) (1917)

Société anon., 15 décembre 1921.

### CONSTITUTION

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1922)

Société d'entreprises africaines (Objets divers). — Capital 1.200.000 fr., divisé en 12.000 actions de 100 fr. Siège social à Paris, 64, rue de la Victoire. Conseil d'administration : MM. Mascart, Duchanoy, Fondère <sup>1</sup> et Superville <sup>2</sup> [tous des Sultanats du Haut-Oubangui]. Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Legay, à Paris. — *Gazette du Palais*, 9 janvier 1922.

### Renseignements financiers

#### SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES

(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mai 1922, p. 141)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée. Elle a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles dans tous les pays et spécialement en Afrique.

Le siège est à Paris, 64, rue de la Victoire.

Le capital est fixé à 1.200.000 fr., en actions de 100 fr., toutes à souscrire.

Les premiers administrateurs sont : [confusion avec ceux des États Paris-Tissus].

AEC 1922-287 — Sté d'entreprises africaines, 64, rue de la Victoire, PARIS (9<sup>e</sup>).

<sup>1</sup> Alphonse Fondère (Marseille, 1865-Addis-Abéba, 1930) : président des Messageries fluviales du Congo et d'Afrique et Congo. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

Capital. — Sté an., f. le 15 déc. 1921, 200.000 fr., en 12.000 actions de 100 fr. lib. de 25 fr.

Objet. — Import. et export. — Toutes opérations, entreprises ou exploitations bancaires, financières, industrielles, agricoles, forestières, minières, de transports maritimes, fluviaux et terrestres.

Exp. — Produits d'alimentation, habillement, art. de traite, etc.

Imp. — Bois, palmistes, caoutchouc, ivoire.

Comptoirs. — Bangui, Libreville.

Conseil. — MM. Charles Mascart, présid. ; Maxime Duchanoy, v.-présid. ; Alphonse Fondère, admin.-direct. général ; Maurice Superville, admin.-direct.

---

1922 (juillet) : CAPITAL PORTÉ DE 1,2 À 2,5 MF  
ABSORPTION DE LA  
COMPAGNIE DE NAVIGATION ET TRANSPORTS CONGO-OUBANGUI

---

IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1922)

La dernière vente trimestrielle de l'année a eu lieu à Anvers les 31 octobre et 2 novembre. Les enchères ont été peu animées quoique 80 tonnes aient été vendues au prix moyen de 78 francs le kg.

Nos sociétés coloniales françaises étaient plus faiblement représentées que lors de la précédente vente :

.....  
La Société d'entreprises africaines (SEA) a vendu 1.671 kq. au prix moyen de 85 fr. 49 le kg.

.....

---

Courrier de l'Afrique équatoriale  
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL  
La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1923)

Par arrêté du 5 mai 1923, est établie, comme suit la liste des commerçants, industriels et colons appelés à siéger au Tribunal des dommages de guerre de Brazzaville :

MM. ... Royer, agent de la Société d'entreprises africaines...

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*La Journée industrielle*, 20 juillet 1923)

Le capital est porté de 2.500.000 fr. à 5 millions par l'émission à 100 fr. de 25.000 actions de 100 francs.

---

Société d'entreprises africaines  
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1923)

Le bilan au 31 décembre 1922, de cette société au capital de 5 millions, dont le siège est à Paris, 64, rue de la Victoire, présente un bénéfice net de 278.028 francs.

---

Société d'entreprises africaines  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1923)

L'action Société d'entreprises africaines est l'objet d'échanges suivis à 135 fr. Le capital de cette société, qui s'occupe surtout de la vente des marchandises européennes contre les produits de l'Afrique Occidentale, a été porté en juin 1922 de 1.200.000 fr. à 2.500.000 fr. par l'absorption de la Compagnie de navigation et transports Congo-Oubangui. Pour le premier exercice, clôturé le 31 décembre 1922, le bénéfice s'est élevé à 278.000 fr., ce qui a permis la distribution d'un dividende de 8 %.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 janvier 1924)

La Société entreprises africaines s'est créée le 22 décembre 1921 en vue notamment de faire, en Afrique, toutes opérations pouvant concerner directement ou indirectement le commerce en général mais sans limiter son objet et en se réservant la faculté de se livrer, en tous pays, à toutes exploitations bancaires, financières, commerciales. Industrielles, agricoles, forestières, minières, de transports maritimes, fluviaux et terrestres, etc., etc

Le capital, fixé à l'origine à 1.200.000 fr., a été porté, en juillet 1922, à 2.500.000 fr., en vue d'absorber, moyennant la remise de 13.000 actions de 100 fr., la Compagnie de Navigation et Transports Congo-Oubangui, dont l'actif et le passif ont été repris à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1922. Puis il a été élevé, en juin 1923, à 5 millions, en 50.000 actions de 100 fr. Hormis les 13.000 actions d'apport ci-dessus, toutes les actions ont été émises contre espèces. Il n'a été créé ni parts de fondateur, ni obligations. Aucun avantage particulier n'a été stipulé en faveur des fondateurs. Les bénéfices nets, déduction faite de toutes les charges et de tous amortissements, provisions et réserves décidés par le conseil, doivent se répartir dans les conditions suivantes : 5 % à la réserve légale premier dividende de 8 % aux actions, 15 % au conseil, le solde aux actions sous déduction de toutes dotations de prévoyance jugées opportunes.

La société exploite des comptoirs, qui lui ont été transmis par la Compagnie de Navigation et Transports Congo-Oubangui, au Congo belge et dans la région de Bangui. Au Congo belge, son centre d'action est situé sur la rive belge du M'Bomou, affluent du Haut-Oubangui, et dans le territoire de l'Ouelle, c'est-à-dire dans la partie de la colonie belge qui est limitrophe, au sud, des sultanats du Haut-Oubangui. Dans la région de Bangui en Afrique Equatoriale française, sa maison principale est située à Bangui et elle possède des succursales sur l'Oubangui, entre Bangui et Ouango. Ses opérations consistent en vente de marchandises européennes et en achats de produits du pays : ivoire, caoutchouc, palmistes. La reprise des prix du caoutchouc à la suite de l'application du plan Stevenson dans les plantations anglaises de caoutchouc en Asie favorise le développement de ses affaires dans ces territoires africains.

Les apports de la Compagnie de navigation et transports Congo-Oubangui ont également compris un matériel fluvial composé de petits bateaux à vapeur, chalands et baleinières, destiné à assurer les transports fluviaux en amont de Bangui. Ces transports avant beaucoup diminué et étant insuffisants pour occuper tout le matériel ainsi acquis, une partie de ce dernier a pu être vendue, dans les débuts de 1923, pour un montant supérieur à celui figurant au bilan de 1922.

La Société d'Entreprises Africaines a créé à Brazzaville, à la fin de 1922, une maison de commerce dont l'activité se borne à vendre aux Européens et aux indigènes des marchandises importées d'Europe. Ce centre rayonnera ultérieurement vers la région minière du Djoué et de Mindouli, où la Compagnie minière du Congo possède de vastes gisement de cuivre, dont elle s'occupe activement de développer l'exploitation. La Société a acquis, d'autre part, dans les débuts de 1923, une maison de commerce qu'exploitait à Libreville, le chef-lieu du Gabon, la Compagnie Commerciale de l'Afrique équatoriale française. Elle avait à l'étude, en juin dernier, l'installation d'une nouvelle maison dans la région comprise entre le bassin du Haut-Ogooué et celui de l'Alima, et elle envisageait également de sortir de l'Afrique Equatoriale où elle avait cantonné jusque-là son activité, et de profiter de toute occasion propice pour porter ses efforts vers d'autres colonies de la Côte Occidentale d'Afrique. L'augmentation du capital de 2 millions et demi à 5 millions qui a été réalisée vers cette époque lui a permis d'organiser la maison nouvelle de l'Alima et de développer les autres affaires, en particulier celles du Congo Belge. Il n'a encore été appelé que le quart sur les actions de la dernière émission.

Un seul exercice plein s'est écoulé depuis la création de la société. Il est allé du 22 décembre 1921, date de la constitution, au 31 décembre 1922. Il a permis de rémunérer immédiatement le capital dans d'heureuses conditions. Les bénéfices bruts se sont élevés à 890.037 fr. Déduction faite de 500.233 fr. de frais généraux à Paris et en Afrique et de 111.826 fr. d'amortissements, le bénéfice net disponible est ressorti à 278.028 fr. Le dividende fixé à 8 %, soit 8 fr., pour la totalité du capital d'alors de 2.500.000 fr., a absorbé 241.704 fr. avec les tantièmes. Le montant distribué n'a représenté ainsi que 62 % des bénéfices avant amortissements des frais de constitution, le mobilier et le matériel, tant en Afrique qu'à Paris, ont été entièrement amortis.

Voici le résumé du bilan au 31 décembre 1922 :

|                           |           |        |
|---------------------------|-----------|--------|
|                           |           | ACTIF  |
| Terrains et immeubles fr. | 223.605   |        |
| Matériel fluvial          | 505.326   |        |
| Portefeuille              | 1         |        |
| Marchandises              | 1.716.179 |        |
| Débit et disponibilités   | 1.195.225 |        |
| Total fr.                 | 3.640.334 |        |
|                           |           | PASSIF |
| Capital                   | 2.500.001 |        |
| Fonds de prévoyance       | 71.324    |        |
| Créanciers divers         | 4 827.308 |        |
| Dividende et tantièmes    | 241.701   |        |
| Total Fr.                 | 3.640.334 |        |

Les terrains et immeubles, sur lesquels il a été pratiqué un premier amortissement de 55.900 fr., ne représentent qu'un chiffre peu élevé d'immobilisations. La situation financière apparaît aisée, les débiteurs et disponibilités dépassant les créanciers divers de 367.919 fr. ; les fonds en caisse et en banque atteignaient 360 433 fr. La vente au début de 1923. avec bénéfice, d'une partie du matériel fluvial, a encore procuré depuis à la compagnie des disponibilités nouvelles. Si le capital a été augmenté en juin dernier, c'est bien uniquement en vue de nouveaux développements.

La Société d'entreprises Africaines a donc, dès ses débuts, obtenu des résultats importants et distribué un dividende rémunérateur. tout en répartissant ses bénéfices avec prudence. Comme son premier exercice a été occupé en partie, par un travail d'organisation et de mise en train, on peut escompter pour l'avenir d'intéressants progrès, au fur et à mesure que la société disposera plus complètement de ses moyens d'action successivement développés. L'entreprise est d'ailleurs conduite par des hommes avant acquis une grande expérience des affaires coloniales.

Conseil d'administration MM. Ch Mascart, président ; A. Fondère, directeur général ; M. Superville, directeur ; M. Duchanoy, L. Paulin, F. Troutet <sup>3</sup>.

---

Les introductions à la Cote  
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES.  
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1924)

On va introduire prochainement à la cote les actions de la Société d'entreprises africaines qui se négocient hors cote aux environs de 130 francs.

Cette société, qui a payé pour son premier exercice, un dividende de 8 fr. absorbant 240.000 francs sur un bénéfice net de 278.028 fr. après 111.826 fr. d'amortissements, a été créée dans les derniers jours de 1921 avec un capital de 1 million 200.000 fr., porté en juillet 1922 à 2.500.000 francs en vue de d'absorption, moyennant remise de 13.000 actions de 100 fr., de la « Compagnie de Navigation et Transports Congo-Oubangui », et en juin 1923 à 5 millions. Il n'existe ni parts de fondateur, ni obligations.

Ses opérations consistent en vente de marchandises européennes et en achat de produits du pays : ivoire, caoutchouc, palmistes. La Compagnie absorbée lui a apporté des comptoirs au Congo belge et dans la région de Bangui. Au Congo belge, son centre d'action est sur la rive belge du M'Bomou, affluent du Haut-Oubangui, et dans le territoire de l'Ouelle, limitrophe, au Sud, des Sultanats du Haut-Oubangui. Dans la région de Bangui (Afrique-Équatoriale française), sa maison principale est à Bangui, avec des succursales sur l'Oubangui, entre Bangui et Onango. Elle a également repris de la « Navigation et transports Congo-Oubangui » de petits bateaux à vapeur, chalands et baleinières, dont partie ont été depuis vendus à un prix supérieur à celui d'inventaire.

Fin 1922, elle a créé, à Brazzaville, une maison qui vend les produits d'Europe, et qui développera son activité vers la région minière du Djoué et de Mindouli. Enfin, elle a acquis, au début de l'an dernier, la maison de commerce exploitée à Libreville (Gabon) par la « Commerciale de l'Afrique-Équatoriale française » [CCAEF\*]. L'augmentation de capital effectué en dernier lieu a permis d'organiser la maison nouvelle de l'Alima et de développer, notamment, les affaires au Congo belge.

Le premier exercice a été occupé en partie par un travail d'organisation et de mise en train, et a cependant laissé, on l'a vu, d'intéressants résultats. L'affaire est conduite par des hommes ayant une grande expérience des affaires coloniales. Il semble donc qu'on puisse envisager avec confiance l'avenir de la société.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1924)

---

<sup>3</sup> Florentin Troutet (Ablois, Marne, 1891-Croissy-sur-Seine, 1970) : fils adoptif de Charles Mascart. Déjà vu aux Sultanats du Haut-Oubangui. ...

Cette société, qui a été créée vers la fin décembre 1921, a débuté dans des conditions comportant de bonnes promesses pour l'avenir. Elle a distribué un dividende de 8 % pour 1922, son premier exercice social, et, pour 1923, les résultats se sont annoncés assez satisfaisants, dès avant l'arrêté des comptes, pour permettre au conseil de mettre en paiement, le 31 décembre, un coupon de 8 % sur les actions.

Bien que de fondation récente, cette société n'a pas constitué une entreprise entièrement nouvelle. Elle a absorbé, en effet, la Compagnie de navigation et transports Congo-Oubangui qui exploitait des services fluviaux sur l'Oubangui ainsi que des comptoirs dans la région de Bangui et au Congo belge, Elle a ensuite étendu son activité en créant, à Brazzaville, une maison de vente des produits d'Europe, avec l'intention d'en porter ultérieurement le champ d'action dans la région minière du Djoué et de Mindouli et en reprenant à Libreville une maison de commerce existante. Enfin, elle a installé une autre maison dans la région comprise entre le bassin du Haut-Ogooué et le bassin de l'Alima.

Elle a concentré son activité dans l'Afrique Equatoriale, mais elle projette de l'étendre, quand elle le jugera opportun, aux colonies de l'Afrique Occidentale.

Le capital, qui était de 2.500.000 francs, a été porté, en juin 1923, à 5 millions, en 50.000 actions de 100 francs, les actions nouvelles, qui n'étaient d'abord libérées que du quart, le sont de la totalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Avec les nouvelles ressources appelées, la compagnie va pouvoir poursuivre ses développements, qui ont été incessants depuis l'origine.

La Société d'Entreprises Africaines possède une direction, qui a acquis une grande expérience des choses coloniales et dont la compétence a été affirmée par les bons résultats obtenus pendant les deux premiers exercices.

---

#### MOYEN-CONGO

La vie administrative

Tribunal des dommages de guerre de Brazzaville

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1924)

A été établie comme suit la liste des commerçants, industriels et colons appelés à siéger au Tribunal des dommages de guerre de Brazzaville :

MM. ... Royer, agent, de la Société d'entreprises africaines...

---

#### GABON

La vie administrative

(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1924)

Ont été nommés, pour l'année 1924, membres de la Commission de classement des Contributions directes, pour la commune de Libreville et la circonscription de l'Estuaire du Gabon :

MM. Ferry, directeur de la Maison Personnaz et Gardin ; Gallier, directeur de la [Société des entreprises africaines](#) ; Leroux, directeur de la Société du Haut-Ogooué [SHO\*] ; Rombau, agent des Chargeurs réunis.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES

(*Les Annales coloniales*, 3 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 17 juin sous la présidence de M. [Charles] Mascart, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1923, présentant un bénéfice net de 395.076 francs, compte tenu du reliquat bénéficiaire du précédent exercice, s'élevant à 22.422 francs. La répartition ci-après des bénéfices a été décidée : réserve légale, 18.632 francs ; intérêt 8 % aux actions, 250.000 francs ; tantièmes statutaires, 55.897 francs ; dividende supplémentaire aux actions, 50.000 francs : report à nouveau, 20.545. francs.

Un acompte de 8 francs ayant été distribué en décembre dernier, le solde brut du dividende, soit un franc, sera mis en paiement à partir du 15 juillet prochain, sur présentation du coupon n° 3.

Le rapport du conseil analyse comme suit l'activité, sociale au cours du dernier exercice.

Congo belge. — Le commerce de ce pays s'est développé normalement. Le conseil a décidé de créer en 1924, une installation commerciale et de transit à Kinshassa.

Cette exploitation ne pourra commencer à fonctionner que durant le dernier trimestre de l'année courante.

Afrique-Équatoriale Française.

Région de l'Oubangui. — Le commerce dans cette région, malgré une concurrence assez vive, a donné de bons résultats. La production agricole obtenue par les autochtones est en sensible augmentation sur les années précédentes. Il a suffi d'une direction gouvernementale persistante pour obtenir des résultats qui changeront en peu d'années la situation sociale des populations de ces régions.

Région du Haut-Ogooué. — En cours d'exercice, il a été créé un. centre commercial à la limite des bassins de la Haute-Alima et du Haut-Ogooué.

Ce n'est que l'exercice prochain qui pourra enregistrer les premiers résultats de cette exploitation qui donne de bonnes espérances.

Brazzaville. — La première année d'exploitation a permis de couvrir tous les frais d'installation.

Région du Gabon. — La maison de commerce installée à Libreville donne les résultats escomptés.

La société a créé au fond de l'estuaire du Gabon une exploitation forestière qui n'a commencé à fonctionner qu'au début de 1924.

Le conseil, dit le rapport, ne cesse d'accroître l'activité de la société en essayant de porter ses efforts en dehors des régions équatoriales. A cet effet, il a conclu avec la Société Afrique et Congo\* un accord pour exploiter en compte à demi les divers comptoirs que l'ancienne maison Maurer possédait au Sénégal et au Soudan. C'est l'exercice prochain qui enregistrera les résultats obtenus par cette association dont il escompte un rendement des plus intéressants.

---

Sultanats du Haut-Oubangui\*  
Société anonyme française de colonisation  
au capital de 3.000.000 de francs  
Siège social : 64, rue de la Victoire, Paris  
Registre du commerce : Seine 133.935  
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1924)

Placement de 50.000 actions du nominal de 100 francs de la Société d'entreprises africaines offertes aux actionnaires et aux porteurs de parts de la Société des Sultanats du Haut-Oubangui.

Ces actions sont offertes aux actionnaires et aux porteurs de parts de la Société des Sultanats du Haut-Oubangui à raison de 2 actions du montant nominal de 100 francs de la Société d'entreprises africaines contre une action des Sultanats ou 2 actions pour 3 parts des Sultanats.

Les conditions de l'émission seront les suivantes :

Les actions seront émises au prix de cent dix francs.

Tout souscripteur devra verser, en souscrivant avant le 13 septembre prochain, la moitié du capital nominal sur chaque action souscrite, plus la prime, soit soixante francs par action, et prendre l'engagement de verser la seconde moitié, soit cinquante francs, au plus tard le 17 avril 1925.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1925.

Les actionnaires de la Société des Sultanats du Haut-Oubangui ont été avisés par lettre individuelle.

Les porteurs de parts qui voudraient bénéficier du privilège qui leur est accordé trouveront au siège social des Sultanats du Haut-Oubangui des bulletins d'adhésion.

Pour justifier de leur qualité de porteurs de parts, ils devront indiquer la numération des titres qu'ils possèdent.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 15 août au plus tard.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Les Annales coloniales*, 25 juillet 1924)

Poursuivant ses développements, cette importante société s'est rendu acquéreur des usines d'égrenage de coton de Kayes et Bamako appartenant à la maison Raffin et Cie.

---

SOCIÉTÉ DES ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Les Annales coloniales*, 11 août 1924)

Un projet est actuellement à l'étude, ayant pour but l'absorption par la Société des entreprises africaines de la Société des Sultanats du Haut-Oubangui. Cette dernière société possède la majorité des actions de la première, dont le capital va être porté de 5 à 10 millions de francs. Un droit de souscription, on le sait, sera réservé aux actionnaires des Sultanats du Haut-Oubangui.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1925)

Les résultats de l'exercice 1924 seront sensiblement supérieurs aux précédents qui faisaient ressortir un bénéfice de 372.003 francs.

Une augmentation du dividende précédemment fixé à 9 francs est escomptée.

---

ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1925)

Le compte de profits et pertes de la Société des Entreprises Africaines qui sera présente à l'assemblée du 17 juin, fait ressortir un total de 2 millions 244.789 fr. de bénéfices bruts d'exploitation contre 996.024 fr. En y comprenant 108.925 fr. de recettes diverses, l'ensemble des profits bruts atteint 2.353.714 fr. Après déduction des frais généraux, changes, etc., les bénéfices nets atteignent 1.182.877 fr. Après avoir attribué 514.020 fr. aux amortissements, le conseil proposera de fixer le dividende à 10 fr. aux 50.000 actions de capital anciennes.

Il convient de noter que ces résultats sont obtenus avec un capital de 5 millions de francs, l'augmentation de 5 à 10 millions n'ayant été effectuée qu'en septembre et libérée de 50 % à ce moment et 50 % en avril 1925. D'autre part, la libération intégrale du capital de 5 millions n'a eu lieu qu'en 1924.

---

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE  
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1925)

[...] Nous avons participé aux augmentations de capital de ... la Société d'entreprises africaines... [...]

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1925)

L'assemble ordinaire qui s'est tenue le 17 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1924 dont le bénéfice net s'élève à 608.867 francs, auquel il convient d'ajouter 20.545 francs, report de l'exercice précédent, soit un bénéfice global de 689.403 francs, qui a été réparti comme suit : réserve légale, 38.440 fr. 85 ; 8 % d'intérêts aux actions, 400.000 francs ; 15 % au conseil, 100.328 francs 55 ; 2 % de dividende supplémentaire, 100.000 fr. ; report à nouveau, 65.032 francs 10.

Le dividende est ainsi fixé à 10 fr. brut par action, soit net 8 fr. 80 par action nominative et 8 fr. 08 par action au porteur.

Le paiement en aura lieu à compter du 20 juin.

Le rapport fait remarquer que les résultats obtenus pour la première année d'exploitation des Établissements Maurer au Sénégal et au Soudan sont satisfaisants.

Les divers comptoirs exploités dans ces régions se livrent à la vente de marchandises importées d'Europe et à l'achat aux indigènes de tous produits : arachides, coton, kapok et laines.

Le coton a également retenu l'attention du conseil. Des usines d'égrenage ont été créées à Kayes, Bamako et M'Pesoba. Les résultats en ce qui concerne ce produit seront très supérieurs à ceux de l'année précédente.

La société s'est installée en fin d'exercice au Cameroun.

Les résultats obtenus dans les diverses autres régions sont satisfaisants.

Depuis le 3 août, les 50.000 actions nouvelles de cette société seront inscrites à la cote du Syndicat des banquiers sous la même rubrique que les actions anciennes.

---

OUBANGUI-CHARI  
Cour criminelle de l'A.-E. F.  
(*Les Annales coloniales*, 2 avril 1926)

Justice

Ont été désignés comme assesseurs les fonctionnaires et notables suivants : ...; Godeste, représentant de la S. E. A. [Société d'entreprises africaines]...

---

OUBANGUI-CHARI  
LA VIE ADMINISTRATIVE  
Conseil d'administration  
(*Les Annales coloniales*, 9 avril 1926)

Ont été nommés membres du Conseil d'administration de l'Oubangui-Chari, pour 1926 :

Membres suppléants

MM. Godeste, agent de la Société des entreprises africaines...

---

LA CAMPAGNE COTONNIÈRE AU SOUDAN EN 1925  
(*Les Annales coloniales*, 12 avril 1926)

[...] La campagne cotonnière au Soudan pour 1925 peut [...] être estimée approximativement à 1.000 tonnes.

La répartition du tonnage égrené a été la suivante :

1° Association cotonnière coloniale (usines à Koutiala, Ségou et San ; usines provisoires à Bougouni et Sikasso), 250 tonnes ;

2° [Société d'entreprises africaines](#) (usines à Bamako, Kayes et M'Pesoba), 297 tonnes ;

3° Société des cultures de Diakandapé, 140 tonnes ;

4° Établissements Delage, à Diamou, 222 tonnes ;

5° Macina-Niger à Koulikoro, 71 tonnes. [...]

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*La Journée industrielle*, 26 mai 1926)

Une assemblée extraordinaire s'est tenue hier, sous la présidence de M. Mascart. Elle a autorisé le conseil à porter le capital social de 10 à 20 millions, par l'émission, à 115 fr., de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. La souscription de moitié de ces titres est laissée à la disposition du conseil, l'autre moitié étant réservée aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes. La souscription sera ouverte du 20 juin au 10 juillet prochain. Ses actions nouvelles portant jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1926.

L'assemblée a, de plus, autorisé le conseil à porter, ultérieurement, le capital, en une ou plusieurs fois, de 20 à 40 millions.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
Société anonyme  
au capital de 10.000.000 de francs  
Siège social : 64, rue de la Victoire, Paris

Registre Commerce Seine 178.350  
Augmentation du capital  
de 10 à 20 millions de francs  
Avis aux actionnaires  
(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1926)

(La notice prescrite par la loi du 30 juin 1907 a été insérée dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 31 mai 1926.)

Le conseil d'administration, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 1926, a, comme nous l'avons déjà annoncé, décidé de porter le capital de 10 à 20 millions de francs, par la création de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. de capital nominal.

La souscription ouverte le 20 juin sera close le 10 juillet 1926 inclus. L'émission est réservée pour moitié aux anciens actionnaires de la société, qui auront le droit de souscrire à titre irréductible une action pour deux. Les actionnaires auront en outre la faculté de souscrire à titre réductible les actions non attribuées à titre irréductible. La répartition, s'il y a lieu, se fera au prorata des actions souscrites.

Les actions seront émises à 115 fr., soit avec une prime de 15 francs.

Tout souscripteur devra verser en souscrivant le quart du capital nominal sur chaque action souscrite, plus la prime, soit 40 francs par action, et prendre l'engagement de verser le solde, soit 75 fr., au plus tard le 1<sup>er</sup> août 1926.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1926,

L'exercice du droit de souscription, sera constaté pour les titres au porteur par la remise à l'appui de la souscription du coupon n<sup>o</sup> 6, et pour les titres au nominatif par l'estampillage des certificats.

Les souscriptions seront reçues du 20 juin au 10 juillet 1926 inclus, à la Banque française de l'Afrique, 23, rue Taitbout, et au siège social, 64, rue de la Victoire, à Paris.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1926)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1925, présentant un bénéfice net de 1.567.462 francs, non compris le report antérieur, de 55.682 francs.

Le dividende brut a été fixé à 12 francs, payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet courant contre remise du coupon n<sup>o</sup> 7, à raison de net 10 francs 26 au nominatif et 9 fr. 08 au porteur.

Le rapport du conseil indique que la marche des affaires sociales au cours du dernier exercice a donné toute satisfaction. Au Sénégal-Soudan, il a été créé une agence de transit et un comptoir de vente. Au Cameroun, la société procède à la création de divers comptoirs qui s'étendront de Douala vers les territoires de l'Afrique-Équatoriale Française. Au Gabon, une agence commerciale va être installée à Port-Gentil.

Dans leur ensemble, les comptoirs du Congo Belge, de Brazzaville et de l'Oubangui ont donné des résultats intéressants.

---

Le matériel d'égrenage du coton  
au Soudan français  
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1926)

Le Soudan français possède actuellement onze usines d'égrenage du coton, réparties comme suit :

Bamako : usine de la [Société d'entreprises africaines](#) : 4 égreneuses de 60 scies. Production annuelle : 540 tonnes.

Kayes : usine de la [Société d'entreprises africaines](#) : 4 égreneuses de 60 scies ; usine de la Société des cultures de Diakandapé : 2 égreneuses de 70 scies ; usine de la Société Delage à Diamou : 2 égreneuses de 70 scies.

Ces trois usines peuvent traiter 1.800 tonnes.

Segou ; usine de l'Association cotonnière coloniale : 2 égreneuses de 60 scies et une égreneuse de 70 scies. Production annuelle 540 tonnes.

Koulikoro : usine de la Société Macina-Niger : une égreneuse de 70 scies, 180 tonnes.

Koutiala : usine de l'Association cotonnière coloniale (A. C. C.), 2 égreneuses de 60 scies. 360 tonnes ; usine de la [Société d'entreprises africaines](#) de M'Pésoba : 4 égreneuses.

San: usine de l'A.C.C. : une égreneuse de 70 scies, 180 tonnes.

Sikasso : usine de l'A. C. C. : 2 égreneuses de 70 scies. 540 tonnes.

Bougouni ; usine de l'A.C.C. : une égreneuse de 70 scies. 180 tonnes.

Il existe également des égreneuses à bras à Mopti et Nioro.

Le Soudan français dispose donc de 11 usines, comportant 1.420 scies et pouvant traiter en principe 4.500 tonnes de coton du 15 décembre au 15 juin de chaque année. Mais il y a lieu de remarquer qu'une partie de ce matériel, notamment à Ségou, San et M'Pésoba, est très usé et ne peut fournir le travail théorique qui lui est demandé. Le remplacement de ce matériel sera assuré pour la campagne cotonnière 1926-1927.

---

Lettre de Bordeaux  
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1926)

Le 22 août 1926.

Durant cette dernière semaine, nos relations maritimes avec nos colonies africaines ont été fort animées et d'importantes cargaisons de denrées coloniales ont été déchargées sur nos quais. A l'entrée, nous mentionnerons ... le paquebot *Europe*, des Chargeurs réunis, courrier de Matadi et escales, est monté sur notre rade le 16, à 11 heures... Parmi les passagers de cabine, citons : ... M. Sabathié, directeur des Entreprises africaines...

---

Le coton dans l'Oubugui-Chari  
(*Les Annales coloniales*, 7 septembre 1926)

[...] Il serait désirable que les mêmes soins soient apportés à la création des plantations de caoutchouc qui, jadis, étaient faites sans aucun discernement et au petit bonheur, dans le seul but de répondre aux exigences du cahier des charges des sociétés concessionnaires.

Les Belges avaient songé à faire faire ces plantations sous le contrôle d'ingénieurs agronomes et ont obtenu d'excellents résultats.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 1<sup>er</sup> octobre 1926)

Paris. — Modification. — Soc. d'ENTREPRISES AFRICAINES, 64, Victoire. — Transfert du siège 13, La-Fayette. — 8 juil. 1926. — *Gazette du Palais*.

---

*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 1048 :  
Société d'entreprises africaines  
Conseil : Mascart, Fondère, Superville, Paulin, Troutet, Duchanoy [tous des Sultanats du Haut-Oubangui].

---

Société d'entreprises africaines  
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1927)

Les comptoirs dont cette société annonçait l'installation au Cameroun sont dès à présent abondamment pourvus de marchandises et complètement équipés. Toutefois, les résultats certains n'en pourront être connus que d'ici deux ou trois mois. Les débuts donnent toute satisfaction.

Par ailleurs, l'agence de Port-Gentil sera en fonctionnement au courant de 1927. Les résultats des comptoirs du Congo belge, de Brazzaville et de l'Oubangui sont en progression régulière.

Les résultats de 1926 ne peuvent être encore évalués, les derniers chiffres reçus par la société remontant à septembre. Toutefois, des indications qui nous sont fournies, il résulte que malgré la baisse du palmiste et du caoutchouc, l'année sera normale et que le bénéfice ne sera pas inférieur au précédent.

---

OUBANGUI-CHARI  
LA VIE ÉCONOMIQUE  
Comité consultatif du commerce, de l'agriculture et de l'industrie  
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1928)

Le Comité consultatif du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de la colonie de l'Oubangui-Chari, pour l'année 1928, est composé comme suit :

... Romain Godeste, agent général de la S. E. A., vice-président ...

---

[Réquisitions de main-d'œuvre pour la construction du Congo-Océan]  
Les événements de l'A.-E. F.  
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1929)

Notre correspondant particulier à Yaoundé nous informe, en date du 31 décembre, que depuis un mois environ, la route Yaoundé-Bangui est coupée par suite de la rébellion des indigènes de cette région.

Une voiture, partie de Yaoundé le 10 décembre, devant accompagner un passager européen à Bangui, après avoir dépassé Carnot d'une centaine de kilomètres, s'est trouvée arrêtée devant un pont coupé par les Bahias en révolte ; faisant demi-tour, elle fut attaquée par des indigènes armés de flèches et de sagaies ; la voiture porte d'ailleurs des traces de projectiles.

Nous devons dire que, depuis une quinzaine, la répression a commencé. Nous apprenons aujourd'hui même que le meneur, le sorcier Karno, aurait pu être joint et mis à mort.

L'agitation du Congo s'était répercutée au Cameroun, chez les Bahias (apparentés à ceux du Congo) dans la région qui se trouve au Nord de Deng-Deng, à la limite de la circonscription de Bertoua et de N'Gaoundéré, où quelques gardes ont été tués.

L'Administration du Cameroun a envoyé, la semaine passée, une colonne de 70 tirailleurs, commandés par trois Européens.

Nous signalons en passant que le transport des miliciens de Yaoundé à Bertoua a été effectué par les voitures de la Société d'entreprises africaines. Ce transport — hommes, bagages, munitions —, qui a nécessité toutes les voitures de cette société, a été mené à bien, grâce au dévouement de MM. Anatole et Lefranc.

Les mesures de répression qui ont été prises permettront que la route soit sous peu, à nouveau, accessible au trafic et aux voyages sur l'Oubangui.

Dès qu'une liaison télégraphique pratique aura pu être établie entre Yaoundé et Bangui (on parle de la T. S. F. entre ces deux points d'ici peu), on pourra envisager le transport de passagers par voiture touristique, les bagages étant pris par un camion.

---

#### SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES

*(L'Information financière, économique et politique, 28 septembre 1929)*

L'assemblée ordinaire tenue le 27 septembre, sous la présidence de M. Mascart, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un déficit de 1.557.012 francs, ramené à 1.157.311 francs par application du solde bénéficiaire reporté de l'exercice 1927, du 400.000 francs.

M. Louis Paulin, administrateur sortant, a été réélu.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 18.594.079 francs, dont 13.505,671 francs de marchandises d'importations et 4.998.107 francs de produits d'exportation.

L'année 1928, dit le rapport, a été excessivement difficile pour les affaires coloniales purement commerciales.

Que sera 1928 ? dit le rapport. Nous ne pouvons encore nous prononcer. Au Sénégal et au Soudan, les stocks de marchandises pèsent toujours sur le marché, mais, au Cameroun, l'indigène s'est remis à la récolte du caoutchouc.

Parallèlement à l'accumulation des stocks et la pénurie des affaires, on a enregistré une baisse considérable de la plupart des produits récoltés en Afrique, ce qui a provoqué parmi les sociétés coloniales une concurrence acharnée.

Au cours des explications fournies aux actionnaires, le président a notamment indiqué que la politique du conseil consistait, à l'heure actuelle, à liquider les stocks de marchandises constituée antérieurement, à créer ainsi des disponibilités qui viennent en déduction des exigibilités. Le conseil n'entrevoit nullement, a-t-il ajouté, la nécessité d'une réduction du capital. La Société travaille à sa réorganisation de manière à être prête à une reprise des affaires.

---

#### SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES

*(Le Journal des débats, 17 septembre 1930)*

L'exercice au 31 décembre 1929 accuse 2.024.733 francs de produits bruts. Déduction faite de 107.294 francs d'amortissements et de 422.480 francs de pertes au

change et d'agios, le déficit est de 1.335.655 fr., qui, ajouté au solde débiteur de l'exercice précédent, fait apparaître une perte totale de 2.492.966 francs.

L'assemblée, à laquelle seront présentés ces comptes, est convoquée pour le 30 courant.

---

Entreprises africaines  
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1930)

L'exercice 1929 se clôt par un solde déficitaire de 1.335.655 francs après affectation aux amortiss. de 107.294 fr. et de 422.480 fr. à la perte au change. Avec le report antérieur, le déficit total ressort à 2.492.966 fr.

De 1922 à 1927, les bénéf. avaient été successivement : 278.028 fr. (divid. 8 fr.), 372.653 fr. (divid. 9 fr.), 668.857 fr. (divid. 10 fr.), 1.567.468 fr. (divid. 12 fr.), 1.619.944 francs (divid. 8 fr.), 805.308 fr. (div. néant).

---

Société d'entreprises africaines  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 septembre 1930)

Le compte de profits et pertes de l'exercice au 31 décembre 1929 accuse 2.024.733 fr. de produits bruts, déduction faite de 107.294 fr. d'amortissements, de 422.480 fr. de pertes au change et agios, le déficit est de 1.336.655 fr. qui, ajouté au solde débiteur antérieur, totalise un débit de 2.492.966 fr.

---

Entreprises africaines  
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1930)

L'exercice 1928 se clôt par un solde déficitaire de 1.335.655 francs après affectation aux amortiss. de 107.294 fr. et de 422.480 fr. à la perte au change. Avec le report antérieur, le déficit total ressort à 2.492.966 fr.

De 1922 à 1927, les bénéf. avaient été successivement : 278.028 fr. (divid. 8 fr.), 372.653 fr. (divid. 9 fr.), 668.857 fr. (divid. 10 fr.), 1.567.462 fr. (divid. 12 fr.), 1.619.944 francs (divid. 8 fr.), 205.308 fr. (div. néant).

---

Société d'entreprises africaines  
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1930)

L'exercice 1929 accuse 2.024.733 fr. de produits bruts. Déduction faite de 107.294 fr. d'amortiss., de 422.480 fr. de pertes au change et agios, le déficit est de 1.366.656 fr. qui, ajouté au solde débiteur antérieur, totalise un débit de 2.492.966 fr. Au bilan, les caisses et banques figurent pour 808.792 fr., l'actif réalisable pour 14.856.769 fr. en face de 6.996.914 fr. d'exigibilités. Les immobilisations pour 9.742.578 fr.

---

ENTREPRISES AFRICAINES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 octobre 1930)

Les actionnaires se sont réunis le 30 septembre en assemblée ordinaire et ont approuvé les comptes de l'exercice 1929 accusant une perte de 1.557.912 francs contre une perte de 1.557.912 francs en 1928.

M. Maurice Superville, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil souligne que la crise commerciale qui s'était fait sentir pendant l'exercice 1928 s'est prolongée pendant toute l'année 1929 et dure encore à l'heure actuelle. L'exploitation sociale s'est gravement ressentie de ce malaise.

Au Soudan et au Sénégal, la Société a pu écouler les produits d'exportation sans perte sérieuse et maintenir la vente des articles importés à un chiffre et à un taux de bénéfices suffisants pour couvrir sensiblement les frais généraux.

Au Gabon, le commerce social, limité à la vente des marchandises européennes, a pu prospérer sans difficulté auprès des exploitations forestières toujours florissantes. La Société a réalisé à Libreville des bénéfices intéressants et a pu achever à Port-Gentil l'installation d'un nouveau comptoir en janvier 1930.

Au Cameroun, la Société a subi la baisse du caoutchouc. En fin 1929, elle a réalisé la majeure partie des stocks achetés au début de l'exercice ; tout achat a été cessé depuis octobre 1929. Les mesures ont été prises pour adapter les installations et l'organisation commerciale au Cameroun à la situation créée par la suppression du commerce du caoutchouc. Ce remaniement profond est encore en cours de réalisation, mais est presque achevé.

Pour l'ensemble des comptoirs de la Société, l'année 1930 se présente dans des conditions moins défavorables que l'année passée. Si, au Cameroun, la situation est encore confuse, le Gabon continue à prospérer et au Sénégal-Soudan, malgré la baisse continue des arachides, la Société n'accuse pas de perte.

Le rapport conclut en disant qu'il serait téméraire de faire des pronostics vu la crise économique aiguë qui sévit ; cependant, on peut noter déjà un résultat intéressant qui a été acquis : la suppression des pertes, dont la période semble close.

Le président a confirmé, en réponse à des questions, que la Société ne ferait plus désormais ni caoutchouc ni arachides, mais seulement le commerce des produits d'importation et d'exportation. Pendant les quatre premiers mois de l'exercice 1930, la Société a vu s'établir une situation équilibrée, les gains égalant les pertes.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 1143 :  
Société d'entreprises africaines  
Conseil : Charles Mascart, Fondère, Superville, Paulin, Troutet, H.-A. Basin 4, P. Eyssautier, P. Gustin.

---

Société d'entreprises africaines  
(*La Journée industrielle*, 10 septembre 1931)

---

<sup>4</sup> Henri Armand Basin (Louviers, 11 mars 1877-Neuilly-sur-Seine, 11 mai 1951) : agent de change au Havre, puis banquier à Paris. Administrateur de la Société financière des pétroles (1920), de la Société européenne cinématographique (1920-1929), président de la Société fermière d'exploitations (cinémas) (1923), des Éts A. Maurin : encres, colles, cires à Jouy-sur-Morin (1924), l'un des promoteurs de la Compagnie coloniale de Vaté, aux Nouvelles-Hébrides (1926-1927), administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui (1927), de la Compagnie générale française d'exploitations cinématographiques (Le Capitole, à Lille)(1931), de la Société d'entreprises africaines, de la Compagnie des mines de Falémé-Gambie...

Les comptes de l'exercice 1930, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 30 septembre se soldent par un déficit de 1.916 682 fr. 13, contre 1.335.655 fr. pour l'exercice précédent.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1932)

L'assemblée générale convoquée pour le 28 septembre aura à approuver les comptes de l'exercice au 31 décembre 1931, qui se soldent, après affectation d'une somme de 1.300.000 francs aux amortissements, par une nouvelle perte de 4.420.307 fr., contre 1.916.682 fr. en 1930, portant ainsi le total du solde déficitaire à 8.829.955 fr.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 septembre 1932)

Les actionnaires se sont réunis le 28 septembre en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Ch. Mascart, président du conseil d'administration, et ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, se soldant par une perte de 4.220.307 francs. Avec les pertes antérieures, le déficit total ressort à 8.629.956 francs.

Le bénéfice d'exploitation a atteint 102.850 fr. contre 1.214.846 fr. Les frais d'exploitation se sont élevés à 2.304.662 fr. D'autre part, le conseil a amorti la perte résultant de la fermeture définitive du comptoir de Dakar, les impôts sur la cession des comptoirs du Congo à la Société Nouvelle des Sultanats du Haut-Oubangui, soit 306.019 fr. ; divers, pour 30.526 fr. ; les frais de premier établissement Cameroun pour 176 614 francs ; le matériel et le mobilier pour 1 million 300.000 francs.

Le rapport indique que le chiffre d'affaires a été de 10.810.000 fr. contre 16.530.000 fr. en 1930 ; sauf quelques recettes de transports automobiles et quelques ventes d'un reliquat de produits pour un total de 500.000 fr., il a été exclusivement constitué par les ventes des marchandises importées en Afrique. Ces ventes, effectuées dans des conditions d'âpre concurrence, n'ont laissé qu'un bénéfice brut à peu près nul.

Le conseil expose, en outre, que, devant l'intensité de la crise, il s'est surtout efforcé d'assainir la situation, en réalisant au mieux les marchandises anciennes, en limitant les expéditions au strict maintien de l'activité des comptoirs. De ce fait, les disponibilités en numéraire ont été augmentées. La compression des dépenses a été poursuivie par la fermeture des comptoirs et par la suppression des postes d'Européens qui n'étaient pas absolument indispensables.

Le président a expliqué aux actionnaires, en réponse à une question, que l'achat des produits indigènes était devenu, en raison de la baisse des cours, absolument impossible, que la Société perdait sur ces produits et qu'elle se bornait actuellement à vendre des marchandises européennes aux habitants du pays.

En ce qui concerne les prévisions possibles pour l'exercice en cours, le président a fait observer que les ventes se faisaient actuellement avec un léger bénéfice que la société n'aurait plus à supporter pour cet exercice les amortissements ou débours qu'elle a faits pour l'exercice sous revue, tels que les frais d'établissement au Cameroun. Les dépenses seront sans doute ramenées à la moitié du chiffre actuel et, en dehors des amortissements, les dépenses restaient stationnaires, ainsi que le bénéfice brut actuel de 102.000 francs, la perte serait ramenée à 2.200.000 francs. Étant donné que la Société commence à avoir une marge bénéficiaire sur ses ventes de marchandises et

que les comptes mensuels des comptoirs font ressortir une diminution des pertes, on peut dire que l'équilibre tend à s'établir.

D'autre part, depuis le dernier bilan, les disponibilités sont passées de 800.000 francs à 2 millions.

---

*Annuaire Desfossés, 1933/1195 :*

Société d'entreprises africaines

Conseil d'administration : 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions. MM. Ch. Mascart, Fondère [† 1930], Superville, Paulin, Troutet, H. A. Basin, [Paul] Eyssautier, P. Gustin.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Le Journal des débats, 13 septembre 1933*)

Les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1932, qui seront soumis à l'assemblée du 29 septembre, se soldent par une perte de 956.816 fr. contre un déficit de 4 millions 420.307 fr. pour 1931. Le bénéfice brut d'exploitation s'est élevé à 829.000 fr. contre 102.850 fr., et les frais à 1.614.000 fr. contre 2.304.662 fr.

Au cours de l'exercice, le conseil a poursuivi sa politique de réduction des frais généraux et a activé la réalisation des marchandises anciennes. Une amélioration se manifeste depuis le début de 1933.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*La Journée industrielle, 30 septembre 1933*)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1932 faisant ressortir une perte de 956.816 fr. 75 qui porte le déficit total à 9.586.773 fr. 16.

Après avoir ratifié diverses nominations d'administrateurs, les actionnaires ont pris acte de la démission de MM. Mascart, Basin, Eyssautier, Troutet, Superville et de la Société Afrique et Congo.

Par suite de ces modifications, le conseil d'administration de la société se trouve actuellement composé comme suit : MM. Neuschwander, président ; Bénédic, vice-président ; Reclus, Paulin, Guynet et Gustin, administrateurs, et Blum, administrateur directeur.

---

ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Le Journal des débats, 3 octobre 1933*)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932. La perte d'exploitation, qui ressort à 785.486 francs contre 2.200.000 francs en 1931, laisse pour l'exercice un solde débiteur de 956.816 francs contre 4.220.307 francs et porte, ainsi le solde du compte des Pertes et Profits à 9.586.773 francs. L'assemblée a pris note de la démission de plusieurs administrateurs dont le *quitus* sera soumis à l'approbation de l'assemblée ordinaire prochaine.

---

ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Le Temps*, 28 septembre 1934)

L'assemblée du 26 du courant a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice net de 32.962 francs contre une perte de 956,806 francs précédemment. Le déficit total a été ramené à 9.553.811 francs.

---

TRANSFERT DE SIEGE  
Société d'entreprises africaines  
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1935)

Siège transféré 13 au 14, rue La-Fayette, à Paris.

---

ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Le Temps*, 14 juin 1935)

Le bénéfice de 1934 est de 78.536 francs contre 32.962 en 1933.

---

Société d'entreprises africaines  
(*La Journée industrielle*, 7 juillet 1935)

Réunis en assemblée ordinaire le 5 juillet, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1934, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 78.536 francs. Le report déficitaire antérieur se trouve ainsi ramené à 9.533.811 fr. à 9.475.274 francs.

L'assemblée a ensuite ratifié la nomination de M. Superville, en qualité d'administrateur.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Le Journal des débats*, 29 août 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 se soldent, après amortissement, par un bénéfice de 126.346 francs contre 78.536 francs en 1934. Ce bénéfice viendra en déduction du solde débiteur antérieur, se chiffrant à 9.475.274 fr.

---

ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 septembre sous la présidence de M. Neuschwander <sup>5</sup>, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice de 126.346 francs, qui ramène le déficit antérieur à 1933, à 9.348.927 francs.

M. Édouard Bénédic <sup>6</sup> a été réélu administrateur. L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Henri Loste et René Thévenot comme administrateurs.

Le rapport indique que, bien que le résultat de l'exercice soit encore très modeste, il est assez réconfortant de constater que, depuis 1933, malgré les difficultés toujours croissantes du commerce d'exportation, la situation de la société s'améliore.

Le rapport ajoute que le premier semestre de 1936 fait apparaître un chiffre d'affaires supérieur de plus de 20 % à celui de la même période de 1935, avec une marge de bénéfice au moins équivalente.

---

#### Entreprises africaines (*Les Annales coloniales*, 25 juin 1937)

Le bénéfice brut d'exploitation de l'exercice 1936 s'est élevé à 3.152.288 francs contre 2.122.708 francs en 1935. Le bénéfice net d'exploitation, entièrement affecté aux amortissements, ressort à 1.021.347 francs contre 337.078 francs.

Le conseil proposera aux actionnaires convoqués en assemblée extraordinaire, à l'issue de l'ordinaire du 7 juillet, de réduire le capital de 20 millions à 9 millions et de fixer à 15 millions (au lieu de 40 millions précédemment), le montant de l'augmentation de capital à laquelle il est autorisé statutairement à procéder.

---

#### ENTREPRISES AFRICAINES (*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire du 7 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui se soldent par un bénéfice net d'exploitation de 1.021.347 fr. qui a été affecté aux amortissements.

M. Gustin a été réélu administrateur.

L'exercice 1936 a été caractérisé par une avance sensible des ventes, par une amélioration de la marge bénéficiaire, qui a eu pour conséquence, malgré l'accroissement inévitable, mais restreint, des charges de gestion, d'augmenter le bénéfice net d'exploitation.

Ces symptômes favorables se sont encore accentués au début de l'exercice en cours.

Il a été indiqué que, pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires est en augmentation de plus de 40 % sur celui des mois correspondants de 1936.

Une assemblée extraordinaire, qui devait statuer sur une réduction du capital de 20 millions à 9 millions de francs, n'a pas réuni le quorum et a été reporté à une date ultérieure.

---

<sup>5</sup> En 1909, un Neuschwander intervient au milieu d'une assistance hostile lors de l'A.G. des Messageries maritimes. C'est probablement le même, se disant commis d'agent de change, qui se manifeste en 1912 lors de l'A.G. de la Compagnie générale de phonographes, cinématographes et appareils de précision (Pathé).

Dans les années 1930, on rencontre un Henri Neuschwander au conseil des Mines de Borralha (Portugal) et un Neuschwander (sans prénom) président des porteurs de parts bénéficiaires de la Société du Haut-Ogooué.

<sup>6</sup> Édouard Bénédic (1879-1962) : colonel de la Légion au Maroc, chef de cabinet de Lyautey, marié en novembre 1919 à Édith Guynet, fille de William. Président d'Afrique et Congo. Voir [encadré](#).

---

Société d'entreprises africaines  
(*La Journée industrielle*, 26 octobre 1937)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a mis les statuts de la société en harmonie avec la législation actuellement en vigueur. En outre, afin de mettre le capital social en concordance avec la situation présente de la société, les actionnaires ont décidé de le réduire de 20 à 9 millions, au moyen de l'échange de 20 actions actuelles de 100 fr. contre 9 actions nouvelles du même nominal. Le chiffre auquel le conseil était statutairement autorisé à porter le capital sur ses simples délibérations a été également ramené de 40 à 15 millions.

---

Société d'entreprises africaines  
(*La Journée industrielle*, 19 août 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 se sont soldés par un bénéfice de 2 millions 910.945 fr., qui a été affecté aux amortissements, à l'exception de 4.677 francs ressortant en solde créditeur au bilan. L'an dernier, le bénéfice de 1.021.347 fr. avait été entièrement absorbé par les amortissements.

---

Société d'entreprises africaines  
(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1939)

L'assemblée ordinaire, tenue le 11 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1938, se soldant par un bénéfice net de 354.994 fr., qui a été reporté à nouveau.

---

Résultats d'exercices  
Société d'entreprises africaines  
(*Le Journal*, 22 septembre 1941)

Le bénéfice net d'exploitation de l'exercice 1940 est comparable à celui de l'exercice précédent qui avait été de 1.219.859 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 25 septembre de verser ce bénéfice à un compte de provision destiné à couvrir les installations moins favorisées du Gabon et du Cameroun.

Par ailleurs, conformément à une résolution de l'assemblée extraordinaire du 18 octobre 1940 prévoyant que les bénéfices réalisés seront répartis à titre de restitution du capital précédemment réduit de 20 à 10 millions de fr., il a été décidé de distribuer les 311.000 francs du report antérieur à raison de 3 fr. 11 par action à titre de restitution partielle.

---

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES  
(*Le Figaro*, 5 octobre 1942)

L'assemblée a approuvé les comptes de 1941 se soldant par un bénéfice net de 806.140 francs contre 1.642.243 Après dotation de la provision pour renouvellement des stocks et divers amortissements, le solde est employé à la restitution partielle du capital réduit et la répartition est fixée à 3 fr.13 brut contre 3 fr. 11 l'an dernier.

---

1948 : apport de la branche bois à la Société d'entreprises africaines forestières (SEAF), Libreville (Gabon).

---

AEC 1951-272 — Société d'entreprises africaines (S.E.A.)

Siège social à LIBREVILLE (B. P. 128), Gabon.

5, place du Havre, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 15 décembre 1921, actuellement au capital de 60 millions de fr. C. F. A. en act. de 100 fr.

Dividendes fr. C. F. A. — 1947 : 5 ; 1948 : 6 ; 1949 : 6.

Objet. — Commerce d'import. et d'export. en A. O. F., au Cameroun.

Imp. — Produits d'alimentation, articles de traite, tissus, quincaillerie, etc.

Exp. — Coton et arachides, cuirs, peaux, gommes de l'A. O. F. Caoutchouc, palmistes et cacao du Cameroun, kapok.

Comptoirs. — Soudan : Kayes, Bamako, Ségou, Mopti. — Cameroun : Douala, Yaoundé, Batouri, M'Balmayo.

Conseil. — MM. Pierre Biraben <sup>7</sup>, présid.-dir. gén. ; H. Loste [ép. Ballande], R [obert]Gérard, [marquis R \[enaud\]](#) du Vivier, Sté immob. de l'Afrique occid, J.-M. Vernes, Jo Philippart <sup>8</sup>, admin. — M. Agogué, directeur

---

## 1953 : FUSION SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES AFRICAINES-[LE MATÉRIEL COLONIAL](#)

---

Société d'Entreprises Africaines  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 avril 1953)

L'assemblée extraordinaire du 17 avril a vérifié et rendu définitive l'augmentation de capital de 60 millions de francs C.F.A. à 120 millions de fr. L'assemblée a approuvé provisoirement l'apport-fusion effectué par la Société de Matériel Colonial. Sous réserve de la réalisation définitive de cette fusion, le capital sera porté de 120 millions de fr. C.F.A. à 240 millions de fr. C.F.A. par la création de 80.000 actions de 1.500 fr., C.F.A. réparties à raison de 5 actions Entreprises Africaines pour 6 actions de Matériel Colonial. Il sera créé, en outre, 20.000 parts bénéficiaires de la Société d'Entreprises Africaines, attribuées à concurrence de 10.000 aux propriétaires des 80.000 actions composant le capital des Entreprises Africaines, de 120 millions de fr. C.F.A., à raison

---

<sup>7</sup> Pierre Biraben : officier de la Légion d'honneur comme chef de cabinet du directeur de l'Assistance publique de la Seine (janvier 1928). Administrateur de sociétés dans la mouvance de la BCEEM : Comptoirs et huileries du Dahomey, puis Société générale du golfe de Guinée, Cie du Sud-Marocain Briqueteries de Bamako. Nommé par l'amiral Darlan adjoint au maire de Bergerac (*Le Journal des débats*, 11 avril 1941). Président de la Société d'entreprises africaines, puis, après fusion avec Le Matériel colonial, président d'honneur de la SEA-MC

<sup>8</sup> Joseph (« Jo ») Philippart (1897-1971) : de la Grande huilerie bordelaise. Marié à une nièce d'André Ballande. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

d'une part pour 8 actions, et à concurrence de 10.000 aux propriétaires des 1.000 parts de fondateur de la Société de Matériel Colonial, en remplacement de celles-ci à raison de 10 parts Entreprises Africaines pour une part de la Société de Matériel Colonial. L'assemblée a décidé qu'à compter du jour où l'apport-fusion sera définitif, et où l'augmentation du capital décidé se trouvera définitivement réalisée, la dénomination de la Société des Entreprises Africaines sera la suivante : Société d'Entreprises Africaines et Matériel Colonial réunis.

---

## SEA-MC [Desfossés 1956/1735]

SIÈGE SOCIAL : Libreville. Bureau à Paris, 14, place de la Madeleine. Tél. : TRI 18-17 et 16, place de la Madeleine. Tél. : OPE 12-54.

CONSEIL :

Biraben (Pierre), 1735 (ph SEA-MC).

Beaujolin (Julien-Louis), 1735 (pdg SEA-MC).

Poulin (Pierre), 1735 (dga SEA-MC).

Andlauer (Maurice)[fdt Le Matériel colonial, Douala, 1946], 1735 (SEA-MC).

Destanne de Bernis (Jacques)[ / x], 66 (dga La Nationale RD), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 1735 (SEA-MC), 1781 (Import. de bois exotiques).

Gourcuff (Louis de)[x /xx][fils de Jean, adm. Ass. gén.], 1735 (SEA-MC)[+ Tunisienne de boissons gazeuses].

Lehideux (Robert), 192 (co-gérant Bq Lehideux\*), 524 (Artois), 1735 (SEA-MC), 2145 (Grande Maison de blanc).

Pacquement (Jean)[1901-1970][fils d'Alfred P., adm. de soc., et de Marguerite Harth, sœur de Paul et Georges Harth, nég. commiss. en métaux, adm. Comptoir Lyon-Alemand, etc.][Ép. Antoinette Schloesing][x/oo][allié Vernes], 591 (Mines de Douaria), 622 (Kinta), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 1735 (SEA-MC).

Vernes (Jean-Marc)[Fils de Robert Vernes, ing. ECP, et d'Édith Pacquement, fille d'Alfred Pacquement, adm. de soc., et de Marguerite Harth, sœur de Paul et Georges, nég. commiss. en métaux], 591 (Mines de Douaria-Tunisienne), 989 (Saxby), 1275 (Roux-Combaluzier), 1657 (Cotonnière de Saint-Quentin), 1735 (SEA-MC).

Vivier de Fay-Solignac (marquis Renaud du)[ép. Dlle Goldet, de la parenté des Vernes], 1735 (SEA-MC).

Campiot (M.), 1735 (comm. cptes SEA-MC).

Griffoul (L.), 1735 (comm. cptes SEA-MC).

OBJET : Exploitation de comptoirs coloniaux au Soudan et au Cameroun. Représentation de marques et ateliers de réparation dans ses agences en A.-O.F., A.-E.F., Cameroun.

CAPITAL SOCIAL : 240 millions de fr. C.F.A., divisé en 160.000 actions de 1.500 fr. C.F.A. À l'origine, 1.200.000 fr., porté en 1922 à 2.500.000 fr., en juin 1923 à 5 millions, en septembre 1924 à 10 millions et en juin 1926 à 20 millions. Ramené en octobre 1937 à 10 millions par échange de 2 actions anciennes contre 1 nouvelle. Porté en 1946 à 10.526.300 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale, puis à 20 millions et à 30 millions de fr. C.F.A. pu l'émission à 120 fr. C.F.A. de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. C.F.A. (une nouvelle pour deux anciennes). Porté en 1947 à 80 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 125 fr. C.F.A. de 300.000 actions nouvelles de 100 fr. C.F.A. (une pour une). Regroupement en actions de 1.500 fr. C.F.A. à partir du 10 mai 1951. Porté fin 1952 à 120 millions par émission de 40.000 actions de 1.500 fr. C.F.A. (1 pour 1). Porté en 1953 à 240 millions de fr. C.F.A. par création de 80.000 actions de 1.500 fr. attribuées à la Société « Le Matériel colonial » en rémunération de son apport-fusion.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 20.000, créées en 1953 ayant droit à 20 % des superbénéfices et à 20 % du boni de liquidation. Ces parts ont été attribuées à concurrence de 10.000 aux actionnaires de la Société d'Entreprises coloniales (1 part pour 8 actions) et à concurrence de 10.000 à la Société « Le Matériel colonial ».

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Après toutes les sommes que l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter à la création et à l'augmentation de fonds de réserves spéciales, 10 % au conseil, le solde est réparti à raison de 80 % aux actions et de 20 % aux parts.

LIQUIDATION : Extinction du passif, remboursement du capital. Sur le solde : 80 % aux actions, 20 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Banque de l'Afrique occidentale, Lehideux et Cie, Vernes et Cie.  
 COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 20 (12 juillet 1954). 1 part pour 8 actions.

| en milliers de fr.<br>CFA | Bénéfice nets | Divid. et tant. |
|---------------------------|---------------|-----------------|
| 1948                      | 12.164        | 4.883           |
| 1949                      | 15.076        | 5.298           |
| 1950-51                   | 16.055        | 5.348           |
| 1951-52                   | 2.773         | —               |
| 1952-53                   | - 26.424      | —               |
| 1953-54                   | - 15.332      | —               |
| 1954-55 (30 sept.)        |               |                 |

*Who's Who europen, 1967 :*

ANDLAUER Maurice. Ingénieur agronome, administrateur de sociétés. Né à Cherbourg (Manche), le 10.7.1902. F. : de Joseph, gén. de corps d'armée [1869-1956], et de Jeanne Geruzez. M. : le 19.3.1929, avec Joséphine Bachasse-Bourgade-Dufier. Ét. : Coll. Stanislas, Lycée Louis-le-Grand, Lycée Henri-IV, Fac. de droit et des lettres de Bordeaux. Gr. univ. : lic. en droit, lic. ès lettres ing. agronome. Carr. : [1946-1954 créateur, dir. et adm. de la soc. « Le Matériel Colonial », 1954 adm. de la Soc. d'équipement pour l'Afr.](#), dir. hre du min. des Colonies. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. II, rosette de la Résistance. Membre : A.C.F. Récr. : équitation. Adr. priv. : La Goulée par 78 Vetheuil, France.

*Who's Who, 1979 :*

GOURCUFF (comte Louis de), administrateur de sociétés [frère aîné de Jean > ITT-France]. Né le 1<sup>er</sup> déc. 1904 à Compiègne (Oise). Fils du comte Hervé de Gourcuff<sup>o</sup>, administrateur de sociétés [Assurances générales], et de la comtesse, née Daisy de Montsaunin. Mar le 14 avril 1931 à Mlle Daisy de Seguiet (7 enf. : Charles, Marie-Annick [[comtesse Thierry de Nicolay](#)], Liliane [[comtesse Armand de Laguiche](#)] [fils de Bernard de Laguiche, pdt du Crédit foncier colonial, desc. du prince Auguste d'Arenberg (Suez)]], Hélène [[comtesse Guillaume de Tournemire](#)] [né en 1936, fils de l'officier marocain devenu chef des Compagnons de France\* sous Vichy]), Patrick [ép. Éléna Pillet-Will, fille de Jean > Banque industrielle pour l'Afrique du Nord, Rivaud, Cie générale des eaux], Mariella [[comtesse Henri de Venevelles](#)], Caroline). Études : École de l'Île-de-France à Villebon, Institut catholique d'Angers. Dipl : bachelier, diplômé de l'École de commerce d'Angers. Carr. : au Crédit lyonnais (1931-1934), gérant de la Spava (1934-1939), fondé de pouvoirs d'agent de change (1944-1950), [administrateur \(depuis 1950\) et directeur administratif \(1950\), puis conseiller technique \(1969-1973\) de la Société d'équipement pour l'Afrique](#) [SEA-MC. WWE 1967 : adm. Beira Anglo-Belgian, Sofet-Sofidi\* (Sté frse d'éditions techniques), etc.], [administrateur de la Société tunisienne de boissons gazeuses\\* \(depuis 1947\)](#). Membre du Jockey-Club et du Cercle du Bois-de-Boulogne. Adr. : prof., 22, rue d'Aumale, 75009 Paris ; privée, 23, rue Raynouard, 75016 Paris.

*Who's Who, 1979 :*

RUILLIER (Christian), administrateur de sociétés. Né le 28 avril 1914 à Nancy (M.-et-M.). Fils du général Émile Ruillier et de M<sup>me</sup>, née Thérèse [de Dietrich](#). Illustration familiale : Philippe Frédéric Dietrich (1748-1793), maire de Strasbourg chez qui Rouget

de l'Isle a chanté pour la première fois *la Marseillaise*. Célibataire. Études : Lycées Henri-IV et Janson-de-Sailly à Paris, École libre des sciences politiques. Dipl. : diplômé du C.P.A. de Paris. Carr. : aux Éts Japy-Frères (1945-1950), [directeur \(1952\) administrateur-directeur général adjoint \(1959\), puis directeur général \(depuis 1972\) de la Société d'équipement pour l'Afrique](#), administrateur de la [Société de Dietrich et Cie](#), administrateur directeur général de la Société Europ équipements. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur. Membre de l'Automobile Club de France. Adr. : prof., la Tour d'Asnières, 4, av. Laurent-Cely, 92606 Asnières ; privée, 68, rue Boissière, 75116 Paris.

---